

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 18 février 2026 à 20h30

Date de la convocation : 12 février 2026

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 2 (qui ont donné pouvoir)
- Absent : 1

L'an deux mille vingt-six le 18 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie PATOUILLARD – Michèle VIAL-GAUVRIT – Béatrice BROCARD – Philippe SOUQUE – Daniel BLACHON – Norbert SABOT

Excusés : Emilie FAURE (pouvoir donné à Yves BOMPUIS) – Nicolas MELLADO (pouvoir donné à Frédéric TEYSSIER)

Absente : Carole DEVUN

Edwige ODIN est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Suppression du point concernant les demandes de subvention. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

1. Comptes financiers uniques 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique de l'exercice 2025 concernant le budget général, ainsi que les budgets annexes.

Sous la présidence de Elisabeth Royon (1^{ère} adjointe), Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte Financier Unique 2025 : Budget générale commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		112 716,45 €	41 696,02 €		41 696,02 €	112 716,45 €
Opérations de l'exercice	537 667,78 €	663 877,24 €	619 170,84 €	376 136,23 €	1 156 838,62 €	1 040 013,47 €
TOTAUX	537 667,78 €	776 593,69 €	660 866,86 €	376 136,23 €	1 198 534,64 €	1 152 729,92 €
Résultats de clôture		238 925,91 €	284 730,63 €		45 804,72 €	
Restes à réaliser			73 000,00 €	175 275,80 €	73 000,00 €	175 275,80 €
TOTAUX CUMULES	537 667,78 €	776 593,69 €	733 866,86 €	551 412,03 €	1 271 534,64 €	1 328 005,72 €
RESULTATS DEFINITIFS		238 925,91 €	182 454,83 €			56 471,08 €

Compte Financier Unique 2025 : Budget Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		173 734,81 €	97 725,72 €		97 725,72 €	173 734,81 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	173 734,81 €	97 725,72 €	0,00 €	97 725,72 €	173 734,81 €
Résultats de clôture		173 734,81 €	97 725,72 €			76 009,09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00 €	173 734,81 €	97 725,72 €	0,00 €	97 725,72 €	173 734,81 €
RESULTATS DEFINITIFS		173 734,81 €	97 725,72 €			76 009,09 €

Compte Financier Unique 2025 : Budget Photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		10 014,40 €		35 130,00 €		45 144,40 €
Opérations de l'exercice	45,66 €	3 751,04 €	0,00 €	0,00 €	45,66 €	3 751,04 €
TOTAUX	45,66 €	13 765,44 €	0,00 €	35 130,00 €	45,66 €	48 895,44 €
Résultats de clôture		13 719,78 €		35 130,00 €		48 849,78 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	45,66 €	13 765,44 €	0,00 €	35 130,00 €	45,66 €	48 895,44 €
RESULTATS DEFINITIFS		13 719,78 €		35 130,00 €		48 849,78 €

Compte Financier Unique 2025 : Budget Cimetière

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 080,00 €		11 750,00 €		12 830,00 €
Opérations de l'exercice	14 250,00 €	14 400,00 €	11 400,00 €	14 250,00 €	25 650,00 €	28 650,00 €
TOTAUX	14 250,00 €	15 480,00 €	11 400,00 €	26 000,00 €	25 650,00 €	41 480,00 €
Résultats de clôture		1 230,00 €		14 600,00 €		15 830,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 250,00 €	15 480,00 €	11 400,00 €	26 000,00 €	25 650,00 €	41 480,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 230,00 €		14 600,00 €		15 830,00 €

2. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir examiné le compte financier unique, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Budget principal :

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 182 454,83 €
- Report en fonctionnement R 002 du résultat 2025 : 56 471,08 €

Budget Lotissement

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
- Report en fonctionnement R 002 du résultat 2025 : 173 734,81 €

Budget Photovoltaïque

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
- Report en exploitation R 002 du résultat 2025 : 13 719,78 €

Budget Cimetière

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
- Report en exploitation R 002 du résultat 2025 : 1 230,00 €

3. Orientations budgétaires : inscription budget 2026

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.2312-1 du CGCT et L.5217-10-4 du CGCT). Cependant, Monsieur le Maire précise qu'il est intéressant d'évoquer les projets qui pourraient être inscrits au budget 2026, sous réserves de bénéficier de subventions permettant un financement équilibré pour la commune.

Monsieur le Maire présente les projets envisagés en 2026 :

- Réfection du toit du lavoir
- Remplacement des éclairages de la Mairie, de dalles du plafond de la salle du conseil et peintures murs
- Programme voirie 2026
- Jeux pour jardin Germain Royon et remplacement structure devant périscolaire
- Travaux 2^{ème} tranche du bourg
- Enfouissement réseaux secs lotissement les Genêts

4. Mise à jour des statuts et compétences de la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025, les élus de Loire Semène ont approuvé la mise à jour des statuts et compétences de Loire Semène. Il convient au Conseil Municipal d'approuver cette mise à jour avant le 16 mars 2026.

Cette mise à jour concerne notamment l'ajout de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) en tant que compétence facultative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise à jour des statuts et compétences de la Communauté de Communes Loire Semène.

5. Aménagement lotissement Les Pins : avenant lot n°1 - voirie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du lotissement les Pins, ont fait l'objet d'un marché public attribué en mars 2025 avec 2 lots. Le montant initial du marché était de 221 145,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que suite à ces travaux, des plus-values ont été réalisées avec notamment la création d'un jeu de boules non prévu initialement. Le montant de la plus-value s'élève à 4 735,00 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 225 880,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'avenant au marché Aménagement lotissement les Pins – Lot N°1 voirie.

6. Lancement consultation programme voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune prévoit chaque année des travaux de reprise d'enrobés de la voirie communale qui représente environ 36 km linéaires. Pour 2026, a été proposé la reprise de :

- Trottoirs de la route du Trève
- Chemin de Vial entre les containers SICTOM et la départementale D231
- Route de Chazotte entre la départementale D231 les containers SICTOM
- Chemin des Narces
- En option : chemin de Pavaillon jusqu'à la Bourlèche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'étude LELA avait été désigné pour la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, et que le coût estimatif des travaux avait été évalué à 85 035,00 € HT plus 34 320,00 € HT pour l'option.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux de voirie, en lien avec l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de la réalisation des travaux du programme voirie 2026.

7. Révision du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n°2025/05/01 en date du 1^{er} octobre 2025, une convention a été établie avec l'Agence d'Ingénierie des Territoires de la Haute-Loire Ingé43 pour la réalisation de la mise à jour du tableau de classement des voiries communales.

Monsieur le Maire rappelle que ce tableau est un élément déterminant dans le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée annuellement par l'Etat. Il convenait donc d'actualiser le linéaire de la voirie communale en ce sens.

Les mesures réalisées par Ingé43 établissent le tableau de classement unique des voies communales suivant le détail ci-après

- Voies communales à caractère de chemins :	31 540 ml
- Voies communales à caractère de rues :	2 215 ml
- Voies communales à caractère de places publiques :	2 440 ml
- Total général longueur voies communales :	36 195 ml

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les modifications à apporter au tableau de classement unique des voies communales, telles que proposées par Ingé43.

8. Adhésion au Parc Naturel Régional du Pilat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée pour adhérer au Parc Naturel Régional du Pilat pour la période 2026 à 2041. Monsieur le Maire rappelle que de nombreux échanges et débats ont eu lieu en Conseil, et qu'il convient désormais de se prononcer sur l'adhésion ou non de la Commune au Parc Naturel Régional du Pilat.

A la demande du Conseil Municipal, le vote se déroule à bulletin secret. Monsieur le Maire précise que la question sur laquelle le Conseil Municipal est amenée à voter est : « Etes-vous pour l'adhésion de la Commune au Parc Naturel Régional du Pilat ? »

Vote :

- OUI : 3
- NON : 8
- Abstention : 3

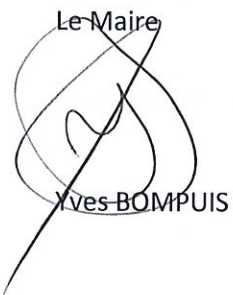
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, rejette la proposition d'adhésion au Parc Naturel Régional du Pilat.

9. Divers

- Madame Edwige ODIN informe le Conseil Municipal que suite à la commission culture de Loire Semène, il sera proposé la fin du dispositif des conseillers numériques.
- Madame Elisabeth ROYON informe le Conseil Municipal que le SICTOM travaille à la réalisation d'un mémo à destination des professionnels sur les bonnes pratiques des consignes de tri.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h05.

Le Maire



Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance



Edwige ODIN